

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 23 JUIN 2008

Informations brèves**Affaires du Grand Conseil**

Lors de sa séance du lundi 23 juin 2008, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports en prévision de la session du Grand Conseil des 2 et 3 septembre 2008 :

Projet de loi modifiant la loi sur le traitement des déchets

Dans son rapport du 19 septembre 2007 (07.045), le Conseil d'Etat proposait de financer les frais relatifs aux sites pollués par des déchets au moyen du fonds cantonal des eaux, alimenté principalement par le produit de la redevance cantonale sur l'eau potable perçue par les communes d'une part et par les montants versés par la Confédération pour les sites pollués d'autres part. Lors de sa séance du 19 février 2008, le Grand Conseil n'a pas accepté que les dépenses concernant les sites pollués incombant à l'Etat et aux communes soient financées par le fonds cantonal des eaux, demandant que les frais incombant à l'Etat soient financés par une demande de crédit au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté un rapport intégrant ladite demande de crédit, soit un crédit d'engagement de 5,75 millions de francs, et qui modifie en conséquence la loi sur les déchets.

Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Projet de loi modifiant la loi d'introduction des titres vingt-troisième à trente quatrième de la loi fédérale complétant le Code civil suisse

Le Grand Conseil a adopté le 28 mars 2006 et sans opposition la loi d'introduction des titres vingt-troisième à trente-quatrième de la loi fédérale complétant le Code civil suisse (rapport 06.010 du Conseil d'Etat au Grand Conseil). Le 1^{er} janvier 2008 sont entrées en vigueur des nouvelles dispositions fédérales qui ont trait aux chapitres traités par cette loi cantonale d'introduction. Le projet de loi que soumettra le Conseil d'Etat au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2008 a donc pour objectif, toujours dans l'esprit de ce qui a été voulu et adopté en 2006, d'adapter le droit cantonal avec le droit fédéral.

Contact : André Simon-Vermot, chef du Service juridique, tél. 032 889 64 40.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale :

Rapport « Cépages »

Dans le cadre de sa réponse sur le rapport concernant la réservation de la mention de certains noms de cépages à l'étiquetage de vins AOC, le Conseil d'Etat dit comprendre que certaines régions viticoles aient la volonté de promouvoir leur production, mais refuse que cette volonté de promotion intervienne au détriment des producteurs d'autres régions ou d'autres catégories de vins en les soumettant à des contraintes supplémentaires que nos concurrents étrangers ignorent. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat soutient la

réserve de certains synonymes de noms de cépage à des régions déterminées mais s'oppose à une standardisation de l'étiquetage des vins suisses AOC, à l'extension des dénominations traditionnelles et surtout à la réservation de la mention de certains noms de cépages à l'étiquetage des vins suisse AOC.

Contact : Laurent Lavanchy, chef du Service de l'agriculture, tél. 032 889 37 00.

Assainissement des buttes de tir

Dans le cadre de la consultation sur l'initiative parlementaire « Assainissement des buttes de tir – prolongation du délai jusqu'en 2012 », le Conseil d'Etat se déclare favorable au projet de loi. Un avis partagé par les organes centraux de la société cantonale de tir sportif qui ont également été entendus à cette occasion.

Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Affaires cantonales

Nomination du nouveau chef du Service de l'action sociale

Le Conseil d'Etat a nommé M. Daniel Schouwey, 43 ans, en qualité de chef du Service de l'action sociale, au Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). Actuellement secrétaire général adjoint au Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), M. Daniel Schouwey prendra ses nouvelles fonctions dans le courant de l'automne, selon un accord encore à définir entre les deux départements. Il succède à M. Daniel Monnin, qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite. Son poste sera remis au concours prochainement.

Au bénéfice d'une licence en droit de l'Université de Neuchâtel, d'un certificat de journalisme du Centre romand de formation des journalistes à Lausanne et d'un master en administration publique de l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne, M. Daniel Schouwey est entré au sein de l'administration cantonale neuchâteloise en juin 1996 en qualité de juriste à l'Office du chômage, après avoir travaillé durant près de cinq ans comme journaliste au sein du quotidien neuchâtelois L'Impartial. En septembre 1996, il est désigné chef de l'Office d'aide aux demandeurs d'asile, devenu Office de l'asile et des réfugiés en septembre 1999, poste qu'il a occupé durant sept ans. De mai 2003 à juin 2005, il a travaillé au Département des finances et des affaires sociales en qualité de secrétaire général adjoint, chargé plus spécifiquement des affaires sociales et communales, ce qui lui a permis notamment d'assister au lancement du projet ACCORD, projet majeur pour la conduite d'une politique sociale efficace dans le canton de Neuchâtel. Depuis trois ans, il fonctionne comme secrétaire général adjoint au DECS.

Les grandes connaissances de M. Daniel Schouwey de l'administration cantonale et de son fonctionnement, où l'essentiel de son parcours a été effectué dans le domaine du social, ainsi que son aptitude à gérer et diriger une équipe, ont convaincu le Conseil d'Etat de le désigner à cette fonction.

Contact : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Classement en AOC des cépages Gamaret, Garanoir, Viognier et Charmont

Les modifications légales intervenues suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole fédérale (PA2011) ont incité le canton de Neuchâtel à revoir la classification des cépages Gamaret, Garanoir, Viognier et Charmont, jusqu'alors classés en vin de pays. Après plus d'une décennie d'essais et de suivi du comportement de ces quatre cépages in-situ, le Conseil d'Etat a finalement décidé de les intégrer à la liste des variétés autorisées en AOC, portant cette dernière à 13 cépages. Bien que ces quatre cépages ne représentent qu'environ 3% de la surface totale du vignoble, leur aptitude à fournir des vins de grande qualité étant à présent clairement démontrée, il semblait tout à fait normal qu'ils puissent rejoindre le cercle très fermé des vins d'appellation d'origine contrôlée.

**Contact : Sébastien Cartillier, directeur de la Station viticole cantonale,
tél. 032 731 21 07.**

Degrés limites de la vendange neuchâteloise et production dans le vignoble neuchâtelois pour le millésime 2008

La ferme volonté de maintenir une qualité élevée pour les vins de Neuchâtel a décidé les milieux professionnels à demander au Conseil d'Etat de maintenir, pour le millésime 2008, des rendements autorisés identiques aux années précédentes. Il en sera de même pour les degrés de classement AOC, qui restent parmi les plus élevés de Suisse.

**Contact : Sébastien Cartillier, directeur de la Station viticole cantonale,
tél. 032 731 21 07.**

Nominations universitaires

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination d'une professeure ordinaire et de deux professeurs associés à l'Université de Neuchâtel pour une période de quatre ans:

- Mme Eva Schill, née le 17 août 1970, docteure en sciences naturelles de l'Université de Tübingen (Allemagne), est nommée en qualité de professeure ordinaire en géothermie à la faculté des sciences dès le 1^{er} janvier 2009 ;
- M. Octave Debary, né le 24 décembre 1972, titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale de l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, est nommé en qualité de professeur associé à la faculté des lettres et sciences humaines dès le 1^{er} août 2008 ;
- M. Olivier Crevoisier, né le 30 juillet 1963, titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, est nommé en qualité de professeur associé à la faculté des lettres et sciences humaines dès le 1^{er} août 2008.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 24 juin 2008